



MOT DU MAIRE

Chers citoyens et citoyennes de Saint-Pacôme, avec le changement d'heure, arrive le printemps et l'hiver prend fin. Par la même occasion, la fonte des neiges nous apporte une hausse du niveau de la rivière. Je tiens à rassurer les riverains qu'une surveillance accrue sera effectuée par les employés municipaux. Toutes mesures d'urgence seront prises si des situations le nécessitaient. La température clémente que nous avons connue cet hiver et les faibles quantités de neige au sol laissent croire que tout se passera de belle manière.

Quand je vois tous les gens qui travaillent dans notre communauté à l'organisation des différentes activités, que ce soit en loisirs, clubs sociaux, organismes communautaires, différents comités qui améliorent la qualité de vie des gens d'ici, j'espère que les citoyens apprécient ces services à leur juste valeur. Merci à tous ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps.

Il y a déjà des projets de construction pour l'année 2012 dans notre municipalité qui devraient nous amener des nouvelles familles. Ceux qui sont arrivés depuis les deux dernières années seront invités lors d'une activité spéciale au mois de septembre prochain. Nous vous incitons à surveiller les prochaines éditions de notre journal Le Pacômien afin de connaître les détails de cet accueil des nouveaux arrivants.

Dans le prochain numéro du Pacômien, en collaboration avec le directeur général et du personnel de bureau, nous allons vous dresser des tableaux d'indices par rapport à différents sujets tels que la dette, l'évaluation municipale, la valeur des permis émis, la population, le nombre d'étudiants fréquentant l'école primaire et divers points pouvant vous informer sur la situation de la municipalité et ses partenaires locaux.

Gervais Lévesque
Maire

**PROCHAINE
SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL
LE MARDI 3 AVRIL 2012
À 20H00**

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	2
Mot du Directeur général	2
Activités à venir	3
Agente de développement	3
Loisir intermunicipal	4
Offre d'emploi	4
Succès loisir intermunicipal	5
Profil d'entreprises	6
Habitations Saint-Pacôme	7
Chronique culturelle	8
Des nouvelles du conseil	9-11
Du jardin... à la maison	12
Club 50 ans et plus	12
Capsule verte	12
Sécurité routière	12
Saint-Pacôme en fleurs	13
Cercle de Fermières	14
Prix du Patrimoine	14
50 ans de la Côte des Chats	15
Club Optimiste	15
Calendrier avril 2012	16

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque
Maire



Nicholas Ouellet
Siège no 1



Robert Bérubé
Siège no 2



Daniel Jean
Siège no 3



Sylvain Dubé
Siège no 4



Carmelle Fortin
Siège no 5



Jean Sanyterre
Siège no 6

Directeur général : M. Frédéric Lee

Directrice générale adjointe :

Mme Manon Lévesque

Agente de développement :

Mme Mathilde C. Loïselle

Technicienne en loisirs :

Mme Roxanne Carboisneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme

27, rue St-Louis

Téléphone : 418-852-2356

Télécopieur : 418-852-2977

Courriel : stpacome@bellnet.ca

Site internet : www.st-pacome.ca

Un mot du Directeur général

Gros rebus

Suite au resserrement des normes qu'apporte le règlement 262 relatif à la collecte des matières résiduelles, nous ramassons maintenant exclusivement ce qui est dans votre bac vert ou bleu. Le but est de réduire nos envois au site d'enfouissement, mais aussi de développer le réflexe citoyen d'utiliser les Éco-Centres. Dans ce sens, nous organiserons pour cette année, deux collectes de « gros rebus ». Nous vous invitons donc à cumuler les rebus « hors norme » et à les placer sur le bord de la rue du 22 au 25 mai. Nous nous occuperons alors d'aller les chercher et de les acheminer où ils doivent respectivement se retrouver. Nous ne ramasserons que ce qui est solide. **Rien d'organique ne sera pris lors de cette cueillette et aucun sac vert ne sera accepté.**

Camp de jour

Cette année encore notre camp de jour sera de retour afin d'amuser nos enfants et d'offrir un service de garde aux familles dans un milieu enrichissant et sécuritaire. Nous vous invitons donc à formuler vos commentaires et suggestions afin d'améliorer la prestation de service de notre équipe d'animation. Pour ce faire, la nouvelle coordonnatrice, Mme Jiny Vincent, contactera sous peu les familles présentes l'an dernier afin de recevoir les nouvelles idées. Les formulaires d'inscription seront disponibles au mois de mai au bureau municipal. Vous serez aussi averti par le biais du journal municipal pour toutes autres informations relatives à ce projet. Si vous êtes parents d'un ou d'une jeune de 16 ans et plus et que vous désirez le voir s'épanouir cet été, dites-lui de poser sa candidature comme animateur. Une annonce avec les informations nécessaires est à même cette parution du Pacômien.

Mise au point

À chaque fois que des rumeurs farfelues ou des faits erronés viendront à mes oreilles, je me ferai un devoir de rétablir la vérité. Pas que je passe beaucoup de temps à m'occuper de cela, mais je préfère qu'on soit tous sur la même longueur d'onde. La chose que j'ai entendue dernièrement est : « Les employés municipaux ne paient pas de taxes! ». C'est tout à fait faux. Tous les employés municipaux et les élus reçoivent des comptes de taxes comme tout le monde et ils ne profitent d'aucun rabais ni d'aucune réduction. Quand il y a une hausse de taxes, ils la reçoivent comme les autres.

Sur ce, profitez bien de votre printemps!

Frédéric Lee
Directeur général

Des nouvelles de notre agente de développement

Plusieurs d'entre vous ont exprimé votre attachement à Saint-Pacôme, notamment en raison de la beauté de son environnement qui contribue pour beaucoup à la qualité de vie de ses résidents.

L'arrivée du printemps est synonyme pour plusieurs de la reprise des activités extérieures. Afin de mettre en valeur nos attraits naturels et de permettre aux résidents d'en profiter pleinement, la municipalité, en collaboration avec le comité de développement et le comité village en santé, a mis de l'avant une foule d'initiatives.

Le concours « Couleurs et parfums » vous propose de fleurir votre coin de village au bénéfice de tous. (Voir détails en page 13)

Aussi, afin de profiter en toute sécurité de notre milieu, la municipalité invite les personnes préoccupées par la sécurité routière (vitesse, traverses piétonnières, etc.) à donner leur nom pour participer à des activités ponctuelles de sensibilisation des automobilistes.

Finalement, afin de dynamiser nos infrastructures de loisirs et d'offrir à nos jeunes des activités de loisirs et de sports pour la saison estivale, la municipalité tente de former un comité des loisirs qui sera chargé, en fonction des intérêts des membres qui s'y joindront, de dynamiser l'offre de loisirs à Saint-Pacôme.

Communiquez avec moi pour plus de détails ou pour vous joindre au comité.

Bon printemps à tous !

Mathilde C. Loiseau, agente de développement
Tél. : 418-852-2356 | Courriel : develop-stpacome@bellnet.ca

Activités à venir...

Le samedi 24 mars, neige en folie à la Station plein air.

Le samedi 31 mars, Banquet 50 ans d'histoire à la Station plein air.

Le dimanche 1^{er} avril, Ski guenille et fin de saison à la Station Plein air.

Le lundi 2 avril, Cercle de Fermières, conseil d'administration.

Le mardi 3 avril, 20h00 séance ordinaire de votre conseil municipal.

Le mercredi 4 avril, atelier « collimage » à 13h30 dans la salle du Centre municipal par le Cercle de Fermières de Saint-Pacôme.

Le mercredi 11 avril, réunion mensuelle du Cercle de Fermières de Saint-Pacôme à 19h30.

Le lundi 9 avril, Lundi de Pâques, bureau municipal fermé.

Le jeudi 12 avril, assemblée annuelle du Club des 50 ans et plus.

Le vendredi 13 avril, date limite pour transmettre les curriculum vitae pour les postes d'animateur au Camp de jour 2012.

Le samedi 14 avril, atelier sur les semis, le compostage et l'herbicyclage.

Le lundi 16 avril, tirage de 20 paco\$ au cinéma Louise.

Le samedi 28 avril, à la salle municipale, à 20h00, soirée de danse du Club des 50 ans et plus.



GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Les chroniques du loisir intermunicipal

Deux évènements majeurs marquent toutes les années le mois de mars : la semaine de relâche et l'arrivée du printemps.

Programmation relâche 2012

En espérant que notre première programmation a répondu à certains besoins. La programmation a commencé en force avec les Journées Boule de Neige à la Station Plein Air Saint-Pacôme avec ses tarifs très avantageux.

- 2 petites familles ont participé au cours d'initiation au ski parents/enfants. Ceux-ci ont grandement apprécié la qualité du cours donné par un vétéran de la Station, M. Réjean Pelletier.
- Les ateliers *Bougeons ensemble* offerts par Kamouraska en forme ont fait vivre des moments heureux aux jeunes. Tir à la corde, course en poche de patates, parachute et work-out étaient au menu.
- Grâce au Syndicat des producteurs de lait de la Côte du Sud, nous avons pu distribuer 150 berlingots de lait au chocolat qui ont fait le bonheur des petits et grands.
- La glissade extrême a amené plus de 60 personnes. Petits et grands ont eu beaucoup de plaisir à glisser à partir du centre de la pente centrale. La remontée était assurée par 3 bénévoles avec leur motoneige. Des hot-dog étaient aussi vendus sur place. C'est assurément une activité qui reviendra l'an prochain.

Mercredi en après-midi, à Mont-Carmel, nous avons offert un après-midi de jeux de société. Fous rires et plaisir étaient au rendez-vous !

Jeudi soir ce fut la compétition Just Dance sur la console Wii à Saint-Gabriel. Il y eut un grand gagnant et une grande gagnante !



Félicitation à nos deux champions. Par la suite, nous avons visionné un film sur écran géant emmitoufflé dans nos couvertures à manger du popcorn, gracieuseté d'Accommodation Lou-Mark ainsi que des friandises.

Pour terminer la semaine en beauté, les animatrices du local des jeunes de Saint-Pacôme, Le Focus, ont organisé un super méga party, soirée dansante sur des rythmes entraînants, surprise, jeux et plaisir étaient à l'honneur!



Défi santé 5/30 Équilibre

Depuis le 1^{er} mars le défi santé 5/30 équilibre est commencé. Rendez-vous sur leur site internet defisante.ca et téléchargez le menu extra légumes et fruits pour vous inspirer dans vos repas. Si jamais vous n'avez pas accès à un ordinateur, n'oubliez pas que la bibliothèque de Saint-Pacôme et que le C.A.C.I de Mont-Carmel sont munis d'ordinateurs qui sont à la disposition des citoyens sur leurs heures d'ouverture.

Si vous le désirez, il y a des lanières porte-clés vert fluo ainsi que des brassards réfléchissants pour vous rendre plus voyant lorsque vous marchez dans les rues en soirée. Ce matériel est disponible à la municipalité. Demandez-le, c'est gratuit !

BON PRINTEMPS À TOUS ☺

Si vous avez des suggestions d'activités pour les 11-17 ans, n'hésitez pas à entrer en communication avec moi, il me fera plaisir de vous écouter.

Roxanne Carbonneau

Coordonnatrice en loisir intermunicipal



OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Pacôme requiert les services de personnes pour occuper les postes suivants :

CAMP DE JOUR 2012

Animateurs des 4-11 ans (5 postes)

Tâches :

- Animer des jeunes entre 4 et 12 ans;
- Participer à l'élaboration de la programmation estivale;
- Préparer, organiser et animer les activités
- Planifier les sorties éducatives;
- Appliquer les règlements pour le respect des personnes et des lieux;
- Favoriser la prise en charge des jeunes;

Exigences :

- Être âgé de 16 ans ou plus le 24 juin 2012;
- Niveau d'études : secondaires, collégiales ou universitaires;
- Posséder une certaine expérience auprès des jeunes;
- Être capable de travailler en équipe;

Type d'emploi : à la semaine

Durée : 7 semaines

Début : 26 juin 2012

Modalités pour postuler :

Transmettre votre curriculum vitae au bureau municipal de Saint-Pacôme au 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0, au plus tard le 13 avril 2012 avant 12 h. Par courriel : stpacome@bellnet.ca. Pour informations : Frédérick Lee, directeur général, 418-852-2356.

Succès du loisir intermunicipal

Depuis le mois d'octobre, les activités intermunicipales ont repris de plus belle. Voici un bref résumé des activités à succès du projet en loisir intermunicipal des municipalités de Mont-Carmel, Saint-Gabriel et de Saint-Pacôme.

Page Facebook

Les pages Facebook du Loisir intermunicipal fonctionnent très bien. Certains d'entre vous se demandent pourquoi deux pages. Voici la raison : nous avons une page pour les personnes qui sont actives (possédant un profil) sur Facebook et une autre pour ceux qui n'ont pas de profil Facebook, mais qui désirent être tenus informés des développements et des activités du loisir intermunicipal. Nous avons 196 amis et 24 personnes qui aiment notre page. Joignez-vous à nous !



Cours de patin



Cet hiver nous avons offert un cours de patin pour débutants à la patinoire de Saint-Gabriel. Nous avons eu 4 inscriptions, dont 2 de Saint-Pacôme. Les jeunes semblent avoir grandement apprécié les cours ainsi que leur professeure. À l'hiver prochain !

Plaisirs d'hiver

Lors des Plaisirs d'hiver à Mont-Carmel, la compétition de sculpture sur neige a attiré des équipes des 3 municipalités. Le local des jeunes de Saint-Gabriel a formé une équipe ainsi qu'une famille de Saint-Pacôme. Cette journée fut grandement appréciée des familles des 3 municipalités.



Journées Boule de Neige



Encore une fois cette année, les Journées Boule de Neige ont attiré plusieurs petites familles des environs. Des jeunes des trois municipalités sont venus profiter des tarifs avantageux des Journées Boule de Neige à la Station Plein Air Saint-Pacôme.

Qj Gong

Une session de cinq cours pour apprendre à respirer, à prendre son temps et vivre le moment présent. Une dizaine de personnes ont suivi le cours de Qj Gong. Cette fois-ci, l'activité a amené des inscriptions de l'extérieur des municipalités. Si vous désirez suivre un cours de Qj Gong, contactez Roxanne Carbonneau, la coordonnatrice en loisir intermunicipal au 418-852-2356.



Zumba



Cha Cha, merengue, mambo, salsa, ce sont toutes des danses que les participants ont dansées sur des rythmes entraînants durant leurs cours de Zumba. Nous disons participants, parce que oui messieurs, vous êtes tous les bienvenus au cours de Zumba. Restez alertes pour un éventuel prochain cours de Zumba intermunicipal.

Gymnastique du cerveau

Ces ateliers de stimulation intellectuelle par le jeu et les exercices ont connu un vif succès. Plus de trente personnes s'y sont inscrites et se réunissent chaque mardi au centre municipal de Saint-Pacôme. Les ateliers sont réalisés par le centre de formation aux adultes de la Commission scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup.

Scrabble

Le démarrage d'un groupe de joueurs de scrabble à Saint-Pacôme est issu de l'initiative d'une résidente de Saint-Pacôme. Cette dernière souhaitait réunir des passionnés comme elle pour pratiquer ce jeu. Encore une fois, l'initiative a rassemblé plus de personnes qu'espéré. Les joueurs se réunissent tous les jeudis à la bibliothèque et le nombre a permis d'offrir deux types de jeu : amical et plus compétitif.

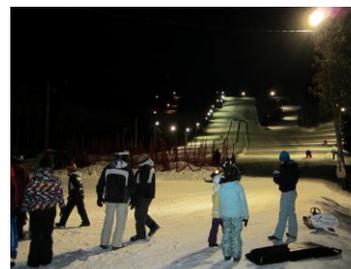
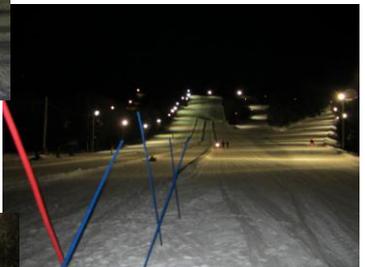
Gardiens averti (à venir)

Tu as 11 ans et plus et tu aimerais suivre une formation de gardiens avertis certifiée par la Croix-Rouge. Inscris-toi à la session qui aura lieu la fin de semaine du 21 et 22 avril à la municipalité de Saint-Gabriel au coût de 45\$ (Carte, certificat et livre compris). Téléphone Roxanne Carbonneau au 418-852-2801. Les places sont limitées ! Dépêchez-vous !



Glissade extrême

La hauteur vertigineuse de la glissade extrême ainsi que sa longueur auraient pu vous donner froid dans le dos. Mais que de PLAISIRS et de SOURIRES nous avons vus lors de la deuxième édition de la glissade extrême à la Station Plein Air Saint-Pacôme! Plus de 60 personnes sont venues glisser, manger des hot-dog ou regarder tout simplement les jeunes et parents dévaler à toute allure la pente centrale. Ne vous inquiétez pas, le départ se situait à la moitié de la pente et 3 généreux bénévoles ont fait la remontée avec leur motoneige ! Belle réussite encore une fois. Soyez avec nous l'an prochain pour cette folle soirée de descente en traîneau et les casques sont de mise.



PROFIL D'ENTREPRISES

Le tirage des 20 paco\$ du mois de mars, toujours dans le cadre du projet Petite histoire des commerces d'ici, mis de l'avant par le comité de développement de Saint-Pacôme, avait lieu au Comptoir de viande Gaston Dubé, 330A, boulevard Bégin. Les personnes intéressées à participer à ce concours étaient invitées à déposer le coupon de participation prévu à cet effet dans la boîte de tirage qui y était installée. Toujours sous l'œil attentif de membres du comité de développement, le tirage a désigné Mme Martine Boucher comme gagnante des 20 paco\$. Félicitations à la gagnante !

Le prochain tirage aura lieu au Cinéma Louise, le lundi 16 avril 2012 en soirée. Ne manquez pas votre chance de remporter 20 Paco \$! Pour participer, remplissez le formulaire disponible en bas de page et déposez-le avant le lundi 16 avril 2012 à 16h00 au Cinéma Louise.



PETTE HISTOIRE DES COMMERCES D'ICI

Constructions Stéphane Charest :

C'est en 1986 que Stéphane Charest a débuté dans le domaine de la construction avec un cours en menuiserie à Rivière-du-Loup et un cours en architecture en tant que dessinateur à Québec. Par la suite, résident de St-Pascal, Stéphane travaille pour un employeur de la région, et ce, jusqu'en 1998.

En octobre 1998, le domaine de la construction connaissant des moments plus tranquilles, Stéphane devient contremaître à l'usine Bombardier jusqu'au début des années 2000.

C'est en avril 2000 qu'il démarre sa propre entreprise de construction. Stéphane se modernise au fil des ans afin de donner un service impeccable à sa clientèle.

Depuis ce temps et selon les saisons, Stéphane retient les services de 5 à 12 employés pour ses travaux de construction et de rénovations de maisons spacieuses et de tous genres.

Stéphane sait répondre aux demandes de ses clients, de leurs projets autant au niveau résidentiel que commerciale et agricole.

Établie à Saint-Pacôme depuis 2003, avec plus de 25 ans d'expérience et plus d'une centaine de constructions neuves à son actif. La confiance devient un atout pour un projet futur et des clients satisfaits.

Cinéma Louise :

C'est en 1953 que M. Lucien Bérubé, entrepreneur, construit une salle de cinéma qu'il nomme Cinéma Louise en l'honneur de sa fille aînée. Depuis cette date, plusieurs propriétaires se sont succédé à la direction du Cinéma Louise et c'est en 1985 qu'un employé travaillant au cinéma depuis 11 ans, M. Alain Chamberland, achète le Cinéma Louise de M. Gilles Lortie. M. Alain Chamberland cumule plus de 30 années d'expérience dans le domaine du cinéma.

Homme d'affaires averti, M. Chamberland démarre un club vidéo dès 1985. Ce club existe toujours et il s'est développé au fil des ans afin de satisfaire sa clientèle. En 1996, Alain ajoute une deuxième salle à son cinéma, pour un total de 265 places. Cette entreprise qui est en opération depuis près de 60 ans procure aujourd'hui de l'emploi à 5 personnes.

Afin de satisfaire sa nombreuse clientèle, M. Chamberland maintient et investit dans des technologies récentes et à la fine pointe de ce qui se fait en cinéma. En novembre 2011, il se dote d'une technologie nouvelle qui lui permet de présenter des films en 3D dans les deux salles. Semaine après semaine, les films changent et même les films en primeur diffusés dans les grands centres se retrouvent en même temps sur les écrans du Cinéma Louise.

Dans le futur, M. Chamberland désire mettre tous les efforts possibles afin de demeurer un leader régional dans le domaine du cinéma et de toujours bien servir sa clientèle cinéma en plus de continuer à satisfaire les amateurs de films.

COUPON DE PARTICIPATION AU TIRAGE «L'ACHAT LOCAL, C'EST GÉNIAL !»

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Afin de favoriser l'achat local, le comité de développement de Saint-Pacôme s'allie aux commerçants du village pour créer ce nouveau concours : pour participer, déposez ce coupon dans la boîte destinée à cet effet au Cinéma Louise.

Le 16 avril, Alain fera tirer 20 Paco\$ à dépenser chez lui... Bonne chance !



**LES HABITATIONS SAINT-PACÔME
RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT
18, RUE MARTIN, SAINT-PACÔME (QUÉBEC) G0L 3X0
418-852-2525**

**RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES, AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES
LOGEMENTS À LOUER
UNE SUBVENTION EST PRÉSENTEMENT DISPONIBLE POUR LE
PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER SI ADMISSIBLE**

À louer immédiatement un studio 2 ½ et un logement 3 ½ situés au rez-de-chaussée, deux logements 3 ½ situés au 1^{er} étage et un logement 3 ½ situé au 2^e étage, incluant les services suivant : 2 repas par jour (dîner et souper), **MENU ÉQUILIBRÉ ET VARIÉ**, collation en après-midi. Service de buanderie et d'entretien ménager, électricité, service de câblodistribution, système de surveillance électronique (près du lit et dans la salle de bain). Interphone à l'entrée du logement. **AIDE FINANCIÈRE CRÉDIT DE MAINTIEN À DOMICILE À TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS. POSSIBILITÉ DE SUBVENTION PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER SI ADMISSIBLE.** Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec : Suzanne Dubé, directrice générale au numéro suivant : 418-852-2525

**Le Ministre de la Santé, M. Yves Bolduc,
visite les Habitations Saint-Pacôme / Résidence du Lys d'Argent**

Lors de son passage dans la MRC de Kamouraska le 26 février dernier, Monsieur le Ministre Yves Bolduc s'est arrêté à la résidence pour aînés « Les Habitations Saint-Pacôme » où il a été accueilli chaleureusement.

Relativement jeune, la Résidence du Lys d'Argent, administrée par Les Habitations Saint-Pacôme (OSBL), a été mise en opération en juillet 2009.

Pour sa première visite, Monsieur le Ministre en a profité pour prendre en quelque sorte le pouls de notre résidence et s'informer sur la qualité de vie de nos résidents. Par une courte allocution, il a vanté la qualité des lieux et des services offerts. Il a encouragé les résidents à ne pas hésiter à utiliser les ressources du milieu qui leur sont offertes afin de maintenir leur santé et leur qualité de vie.

Il a été également question de la nouvelle Loi 16 qui entrera en vigueur très bientôt et de ses impacts sur notre clientèle déjà fragilisée.



Ce fut une visite encourageante pour le personnel en place et pour les résidents appréciée de tous.

Les Habitations Saint-Pacôme sont à la recherche d'un bénévole pour effectuer divers travaux de peintures, retouches, repeindre les appartements devenus libres.

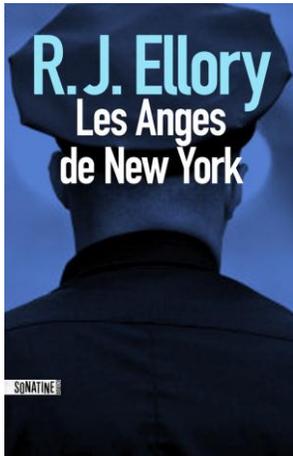
Ces travaux nécessitent environ 5 heures par mois. Nous fournirons le repas à cette personne lors de l'exécution de ces travaux.

Il est à noter que le matériel nécessaire et la peinture sont fournis.

Si vous êtes intéressé, veuillez contacter M. Pierre-Paul Blais, président, au 418-852-2525.

Chronique culturelle

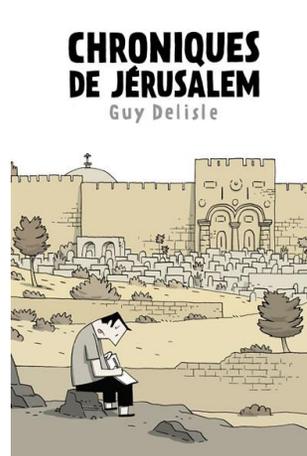
À lire ce mois-ci...



Frank Parish, inspecteur au NYPD, a des difficultés relationnelles. Avec sa femme, avec sa fille, avec sa hiérarchie. C'est un homme perdu, qui n'a jamais vraiment résolu ses problèmes avec son père, mort assassiné en 1992 après avoir été une figure légendaire des Anges de New York, ces flics d'élite qui, dans les années quatre-vingt, ont nettoyé Manhattan de la pègre et des gangs. Alors qu'il vient de perdre son partenaire et qu'il est l'objet d'une enquête des affaires internes, Frank s'obstine, au prix de sa carrière et de son équilibre mental, à creuser une affaire apparemment banale, la mort d'une adolescente. Persuadé que celle-ci a été la

victime d'un tueur en série qui sévit dans l'ombre depuis longtemps, il essaie obstinément de trouver un lien entre plusieurs meurtres irrésolus. Mais, ayant perdu la confiance de tous, son entêtement ne fait qu'ajouter à un passif déjà lourd. Contraint de consulter une psychothérapeute, Frank va lui livrer l'histoire de son père et des Anges de New York, une histoire bien différente de la légende communément admise. Mais il y a des secrets qui, pour le bien de tous, gagneraient à rester enterrés.

R.J. Ellory est aussi l'auteur de Seul le silence, Vendetta et Les anonymes.



Guy Delisle et sa famille s'installent pour une année à Jérusalem. Pas évident de se repérer dans cette ville aux multiples visages, animée par les passions et les conflits depuis près de

4.000 ans. Au détour d'une ruelle, à la sortie d'un lieu saint, à la terrasse d'un café, le dessinateur laisse éclater des questions fondamentales et offre une vision différente de Jérusalem.

Guy Delisle est aussi l'auteur de Chroniques birmanes et de Louis à la plage.

En salle ce mois-ci...

Hunger Games : Le film

DATE DE SORTIE : 23 mars 2012 EN SALLE

GENRE : Drame de science-fiction

ORIGINE : États-Unis

ACTEURS : Jennifer Lawrence, Liam Hemsworth, Josh Hutcherson

Dans les ruines d'un endroit un jour connu sous le nom de l'Amérique du Nord se trouve la nation de Panem. Un puissant gouvernement répressif, le Capitole, force les habitants de cette contrée à participer à un événement sanglant, appelé Hunger Games, dans lequel des hommes et des femmes s'affrontent dans un combat mortel en direct à la télévision. Un garçon et une fille de 12 et 18 ans sont choisis pour participer à cette expérience dégradante. Le gagnant rapporte la richesse à son district. Mais ce n'est rien en comparaison avec ce que le Capitole gagne : une autre année de despotisme et d'abus de pouvoir sur ses sujets innocents. En vidéo :



En vidéo...

Cheval de guerre

DATE DE SORTIE DU DVD : 4 avril 2012

DURÉE : 2h26

GENRE : Aventures

ORIGINE : États-Unis, Inde

ACTEURS : Jeremy Irvine, Tom Hiddleston, Benedict Cumberbatch

Lorsque le père de Joey, un fermier de la campagne anglaise, achète un cheval faible et délicat qui semble incapable d'accomplir les tâches de la ferme, ses voisins se moquent de lui. Mais pour Joey, cette magnifique bête devient vite un ami fidèle qu'il entraîne au travail. Au début de la guerre, le cheval est vendu à un officier britannique qui part au front. Durant tout le conflit, le cheval est soumis à de dures épreuves tour à tour auprès de soldats allemands, d'un fermier français et de sa petite-fille et des batailles dans les tranchées.



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 7 février 2012

025.02.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2012 soit accepté tel que présenté.

026.02.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2012

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2012 soit adopté tel que présenté.

028.02.12 DEMANDE AU PACTE RURAL – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le CLD, par le biais du Pacte rural, aide à défrayer les coûts d'embauche d'un(e) agent(e) de développement ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande au Pacte rural de la MRC de Kamouraska de verser une aide financière de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour défrayer une partie des coûts du salaire de l'agente de développement pour l'année 2011 et que le directeur général transmette le rapport d'activités au CLD.

029.02.12 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DU DOMAINE

ATTENDU QUE M. Sylvain Ouellet est en processus d'acquisition d'un terrain appartenant à Mme Darie Bérubé et M. Michel Bérubé, situé dans la rue du Domaine ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme possède une parcelle de terrain situé en bordure de l'assiette de rue et que cette dernière n'est d'aucune utilité pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain d'une superficie totale de 212,4 mètres carrés et porte le numéro de lot 4 321 128 ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain serait utile à M. Ouellet pour la configuration de l'accès à sa future propriété ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à la vente de cette parcelle de terrain situé en bordure de la rue du Domaine à M. Sylvain Ouellet au coût d'un dollar (1,00 \$) et le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédéric Lee soient autorisés à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rattachant.

030.02.12 AUTORISATION DE SIGNATURES AUX FINS DE LA DÉCLARATION (ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT) – PROJET DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation a été présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Gervais Lévesque, maire, et M. Frédéric Lee, directeur général, soient désignés pour signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, y compris l'attestation d'exactitude ;

QUE M. Frédéric Lee, directeur général soit autorisé à effectuer le paiement de cinq cent vingt-trois dollars (523,00 \$) au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention du certificat d'autorisation dans le projet de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue de la Pruchière.

031.02.12 DEMANDE D'EXEMPTION DES INSTANCES MUNICIPALES ET L'APPLICATION DE L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur, le 4 novembre 2011, de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement impose à tout demandeur de certificat d'autorisation de produire un formulaire de déclaration confirmant que le projet n'est pas financé par un prêteur d'argent et assurant, notamment, que l'organisme ainsi que tout dirigeant de l'organisme demandeur n'a pas été trouvé coupable d'une infraction à une loi fiscale ou à un acte criminel lié à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée, d'un acte criminel prévu aux articles 467.11 à 467.13 du Code criminel, d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements (même si celle-ci n'a rien à voir avec l'objet de la demande de certificat d'autorisation), n'a pas été en défaut de respecter une ordonnance ou une injonction rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ; ni de payer un montant dû en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est constitué de sept (7) élus ayant prêté serment, et dont

six (6) ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie et devant respecter la loi et l'éthique ;

ATTENDU QUE les demandes de certificat d'autorisation effectuées par les municipalités concernent, dans la majorité des cas, des travaux découlant des compétences qui leur sont dévolues en vertu de diverses lois ;

ATTENDU QU'une telle procédure concernant les liens de dépendance entre les municipalités et ses élus vient alourdir la démarche d'obtention du Certificat d'autorisation et s'applique difficilement au milieu municipal ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'exempter les municipalités de l'application de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment lorsque les demandes de Certificat d'autorisation visent l'exécution de travaux découlant de compétences dévolues aux organismes municipaux.

032.02.12 ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE DU LOCAL DES JEUNES

ATTENDU QUE les deux (2) candidates intéressées par le poste de coordonnatrice du Local des jeunes possèdent toutes deux (2) une expérience similaire ;

ATTENDU QUE toutes deux sont à l'emploi de la Municipalité de Saint-Pacôme en tant qu'animatrices au local des jeunes depuis déjà dix-sept (17) mois, soit depuis septembre 2010 et qu'elles s'acquittent de leurs tâches avec satisfaction ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Marie-Christine Drapeau et Mme Marie-Pier Lévesque s'acquittent conjointement des tâches de coordination, d'animation et de planification du Local des jeunes de Saint-Pacôme.

033.02.12 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE-OUELLE POUR LE COMPTE DU LOCAL DES JEUNES

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Marie-Christine Drapeau et M. Frédéric Lee soient désignés comme signataires à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour le compte du Local des jeunes de Saint-Pacôme.

034.02.12 MANDATER UN NOTAIRE OU AVOCAT POUR FAIRE UNE DEMANDE À LA C.P.T.A.O.

ATTENDU QU'une entreprise en pleine expansion s'est montrée intéressée à venir s'établir dans le parc industriel de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE les entreprises déjà en place ont besoin de plus d'espace afin de faciliter leurs opérations ;

ATTENDU QU'il n'y a plus de terrain disponible présentement ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Yves Lévesque, notaire, afin de préparer une demande d'exclusion à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin d'agrandir le parc industriel de Saint-Pacôme.

ENTÉRINER LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ MODIFIÉ

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ET LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

035.02.12 AUTORISATION DE PAIEMENT À FERDINAND LAPLANTE INC. – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU la réception de la facture de Ferdinand Laplante inc. pour la partie du remplacement de la fenestration de l'Édifice municipal qui a été exécutée ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 1 au montant de trente-six mille cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-neuf cents (36 191,69 \$) taxes incluses, à Ferdinand Laplante inc.

036.02.12 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DES ARCHITECTES CORRIVEAU, GIRARD ET ASSOCIÉS – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU la réception de la facture des Architectes Corriveau, Girard et Associés dans le projet de remplacement d'une partie de la fenestration de l'Édifice municipal ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à procéder au paiement de la facture numéro 212-006 au montant de quatre mille trois cent soixante-neuf dollars et cinq cents (4 369,05 \$) pour les relevés et mise en plan, services

d'appel d'offres et la surveillance de travaux aux Architectes Corriveau, Girard et Associés, et ce, après vérification de la conformité des travaux.

037.02.12 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28,00 \$) par habitant par année, soit un total de cent douze dollars (112,00 \$) par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

038.02.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – RÉPARATION DES FUITES PL1-PL2

ATTENDU QUE deux joints d'étanchéité doivent être remplacés aux bassins PL1 et PL2 ;

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Lévesque, responsable du réseau d'aqueduc et d'égout, a analysé les soumissions suivantes :

Allen Entrepreneur Général inc. : 1 870,00 + taxes
Gaétan Bolduc & Associés inc. 995,00 \$ + taxes

ATTENDU QUE suite à son analyse, M. Jean-Pierre Lévesque nous recommande la soumission de Gaétan Bolduc & Associés ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Gaétan Bolduc & Associés inc. au coût de neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (995,00 \$) taxes en sus, et ce, après vérification auprès des plombiers locaux.

039.02.12 APPROBATION DU PROJET D'IMPLANTATION DU SYSTÈME D'ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.

ATTENDU QUE la compagnie Rogers Communications inc. a présenté à la Municipalité de Saint-Pacôme un projet d'implantation d'un système d'antennes de télécommunication sur une partie du lot 4 319 004 au cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le domaine des radiocommunications est soumis aux lois du Parlement fédéral qui a juridiction exclusive sur celles-ci ;

ATTENDU QUE l'implantation de systèmes d'antennes à des endroits stratégiques selon des critères techniques et des besoins d'exploitation bien précis est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de la Loi sur la radiocommunication (L.R., 1985, ch. R.-2) et de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion ;

ATTENDU QU'en l'occurrence, le choix de l'emplacement retenu pour l'implantation du système d'antennes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme découle d'une recherche de site suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Rogers Communications inc. et son environnement ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage municipal ne prohibe pas l'implantation d'un tel système d'antennes dans la zone ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme n'est pas dotée d'un protocole de consultation au sens de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion;

ATTENDU QUE le protocole de consultation d'Industrie Canada compris dans la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion s'applique par défaut;

ATTENDU QU'en présence d'un conflit de lois, il existe une prépondérance fédérale de sorte que la Loi sur la radiocommunication a préséance sur la réglementation de zonage;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le projet d'implantation du système d'antennes présenté par Rogers Communications inc. tel que soumis et montré au plan d'arpentage préparé par Martin Gascon, arpenteur-géomètre, en date du 19 mai 2011 et portant les numéros de dossier 1105-25 et de minute 19641;

D'AUTORISER Rogers Communications inc. à entreprendre la mise en œuvre du projet tel que soumis dans les délais impartis.

040.02.12 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA POUR LEUR RÉOLUTION NUMÉRO 11.12.272 VISANT LE MAINTIEN DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS-QUÉBEC

ATTENDU QUE le présent conseil a pris connaissance du contenu de la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska adoptée le 5 décembre 2011 demandant au gouvernement du Québec le maintien et le renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE les membres du présent conseil sont unanimement en accord avec les préoccupations et les motifs exprimés par le conseil de la municipalité de Kamouraska sur le maintien du programme AccèsLogis Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme appuie dans son intégralité la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska demandant au gouvernement du Québec :

- ✓ de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- ✓ de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;
- ✓ de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et

d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de cinq ans.

QUE copie originale certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec incluant en pièce jointe copie de la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska;

DE transmettre cette résolution à la MRC de Kamouraska et à la Municipalité de Kamouraska.

041.02.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. GHYSLAIN DUBÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Ghyslain Dubé s'est vu léguer la propriété sise au 43, rue St-Alphonse le 14 décembre 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Ghyslain Dubé au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 43, rue St-Alphonse.

042.02.12 DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE COURSES DE CHIENS DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE le Club de courses de chiens de Saint-Gabriel tient sa compétition annuelle les 2, 3 et 4 mars prochains;

ATTENDU QUE cette activité a des retombées économiques sur l'ensemble de la région;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de courses de chiens de Saint-Gabriel et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de Saint-Gabriel.

043.02.12 ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE Action Chômage Kamouraska inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis 30 ans et qui a pour mandat, la défense des droits des chômeurs(es);

ATTENDU QUE de plus en plus de personnes consultent l'organisme, mais malheureusement leur situation financière demeure précaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à

l'unanimité des membres présents de contribuer financièrement à Action Chômage Kamouraska inc. pour un montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$).

044.02.12 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada accorde du financement aux organismes du secteur sans but lucratif et aux employeurs du secteur public;

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada a pour but de créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants à plein temps âgés de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE les projets proposés devront : offrir des services à la collectivité, offrir des emplois qui appuient les priorités locales, offrir une expérience liée à la carrière ou un premier emploi, offrir un salaire qui contribue au revenu des étudiants embauchés, assurer une supervision et un encadrement de la part de l'employeur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit faite dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada pour obtenir du financement pour l'embauche d'étudiants pour le Camp de jour 2012.

045.02.12 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST – QUOTE-PART

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de la facture numéro 2 au montant de quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (40 599,00 \$), représentant le 1^{er} versement de la quote-part.

INFORMATION

- ✓ M. Nicholas Ouellet quitte la séance à 21h30.
- ✓ M. Robert Bérubé demande qu'il y ait des dates de proposées pour une rencontre de travail.
- ✓ M. Gervais Lévesque demande au directeur général que les trois (3) drapeaux du Parc de la paix soient changés en avril.
- ✓ M. Gervais Lévesque nous informe que des membres du comité en place pour l'organisation de la Fête nationale se retirent et que des personnes devront être recrutées pour organiser l'événement en 2012.

046.02.12 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h34.



Du jardin... À la maison...

Super sauce facile et délicieuse pour pâtes

Ingrédients :

2 à 3 poireaux émincés
3 carottes en cubes
1 oignon émincé
½ à ¾ de tasse d'huile d'olive
Une grosse boîte de tomates en conserve aux fines herbes
Fines herbes au goût, sel et poivre
Une cuillère à soupe de sucre

Préparation :

Faire suer tout doucement les légumes (poireaux, carottes, oignon) dans l'huile en brassant environ 6 à 7 minutes.

Les légumes ne doivent pas brunir, sinon votre sauce aura un goût amer.

Ajouter tous les autres ingrédients et faire mijoter à feu doux environ une heure ou plus pour obtenir une belle sauce onctueuse.

Brasser souvent pendant la cuisson.

Servir sur vos pâtes préférées et accompagner le plat de fromage râpé au goût.

Bon appétit

Louise Lavoie
Cercle de Fermières Saint-Pacôme



Capsule verte

RETIRER FACILEMENT UNE BAGUE!

Si vous avez de la difficulté à retirer votre bague? Vaporisez un peu de nettoyant à vitre sur votre doigt, la bague glissera facilement.

Sécurité routière

L'aquaplanage : soumois !

Avec la fonte des neiges et les pluies printanières, les automobilistes sont susceptibles d'être victimes de l'aquaplanage qui se caractérise par une absence de contact des pneus avec la route mouillée.

Où peut-il se manifester ?

Partout où l'eau peut stagner. Les routes très fréquentées possèdent généralement des sillons susceptibles de retenir de l'eau; entre deux virages consécutifs, la route ne présente habituellement pas de pente latérale à cet endroit, favorisant l'écoulement de l'eau. De plus, pendant les fortes averse, l'aquaplanage peut survenir à tout moment. Enfin, lorsque l'eau de fonte ou de pluie s'écoule d'un talus sur la route, elle crée une situation propice au phénomène.

Des signes annonciateurs

Lorsque tout à coup, les traces foncées laissées par les pneus de la voiture précédente s'effacent directement derrière elle, c'est mauvais signe. De même, lorsque le véhicule précédent provoque de fortes aspersions latérales, on doit se méfier. Ces deux indices requièrent le sens de l'observation.

S'il est bon de pouvoir identifier les indices fournis par les voitures autour de nous, il ne faut pas pour autant ignorer ceux que nous procure notre propre véhicule. L'aquaplanage ne saurait tarder lorsqu'on a la désagréable sensation que les roues avant ne s'accrochent plus au sol. Cette même impression peut survenir pendant le freinage, surtout lorsqu'il n'y a pas de décélération sensible. Si vous notez une augmentation du régime du moteur, sans que vous ayez changé la position de l'accélérateur de votre traction avant, vous saurez alors que vous commencez à flotter. Une voiture à propulsion arrière ne présente pas le phénomène d'une façon aussi marquée. Enfin, un fort bruit d'eau dans les puits d'aile indique sans équivoque le sérieux de la situation.

L'eau n'est pas la seule cause

Bien que l'eau soit le principal responsable de l'aquaplanage, d'autres facteurs doivent s'y associer pour transformer votre voiture en bateau. Ainsi, la vitesse joue un rôle de première importance sur lequel il est utile de s'éterniser. L'énoncé de la prochaine cause constitue une jolie lapalissade puisqu'il s'agit de l'épaisseur de la couche d'eau: le danger croît avec la hauteur de son niveau.

La profondeur et le dessin de la semelle des pneus ne peuvent être ignorés puisque, pour que ceux-ci soient en contact étroit avec la chaussée, il leur faut écarter l'eau qui forme une couche plus ou moins épaisse sur la route. C'est donc dire qu'ils doivent chasser l'eau devant eux, derrière et surtout de côté. Malheureusement, une partie de l'eau se maintient sur place parce que la faible durée du contact, quelques millisecondes ne lui permettent pas de s'échapper. Si l'eau ne peut être évacuée sur les côtés ou par les rainures de la bande de roulement ou que les rainures sont trop peu profondes, il se forme une couche incompressible, une vague devant le pneu, et celui-ci aura tendance à monter sur cette vague le séparant ainsi de la surface du sol, d'une manière identique à une couche de verglas.

Club des 50 ans et plus Anniversaires du mois d'avril

Rézia Pelletier	1	Claire Lévesque	17
Jean-Marc Lévesque	2	Léon Chénard	19
Laurette Lebel	4	Jean-Louis Lévesque	19
Gislaine Thériault	4	Irène Émond	20
Marcel Lebel	5	Gaston Dumont	21
Yolande Anctil	5	Gratienne Bérubé	23
Gilles Lévesque	7	Jacques Henry	26
Gisèle Sirois	10	Jocelyn Courcy	26
René Racine	14	Jean-Roch Boisclair	27
Rosaire Michaud	15	Normand Pelletier	27
Monique Lévesque	16	Rose Boucher	28

SAINT-PACÔME EN FLEURS !

Concours : Couleurs et parfums

Les pétunias seront les fleurs-vedettes de Saint-Pacôme cet été



Dans le cadre du concours «Couleurs et parfums» les résidents, les commerces, les industries et les institutions de Saint-Pacôme sont invités à intégrer les pétunias dans leur aménagement paysager à la vue du public et à décorer la façade de leurs immeubles avec des jardinières de pétunias.

Le pétunia est une plante annuelle qui offre une grande variété de couleurs à fleurs simples ou doubles. On trouve des pétunias avec un port buissonnant qui conviennent bien à la plate-bande et d'autres avec un port rampant qui convient à la jardinière et à la rocaille. Le pétunia préfère le plein soleil pour s'épanouir, mais il peut tolérer un emplacement légèrement ombragé. Il aime un sol meuble et riche, mais bien drainé. Si vous choisissez de produire vos pétunias à partir de semis, vous devez les semer en surface, car les graines de pétunias ont besoin de lumière pour germer.

Cet été, les paniers suspendus qui décoreront votre municipalité de Saint-Pacôme seront garnis de pétunias miniatures bleus, rouges et orange. Vous pourrez aussi découvrir sur ses différents sites paysagers un ancêtre des pétunias, le *Pétunia axillaris*. Le croisement du *Pétunia axillaris* avec d'autres espèces de pétunias sauvages a permis de reproduire les pétunias hybrides qu'on retrouve dans les centres jardins aujourd'hui. Ce pétunia sauvage au port buissonnant est originaire d'Amérique du Sud et produit des fleurs blanches au cœur bleuté qui libèrent leur parfum envoûtant à la tombée du jour. (Veuillez prendre note que des sachets de graines de pétunias sauvages seront distribués aux participants de l'atelier sur les semis et à ceux qui s'inscriront au concours "Couleurs et parfums" de Saint-Pacôme.)

En proposant le pétunia comme fleur thématique pour décorer votre village de Saint-Pacôme cet été, le comité de développement de la municipalité souhaite créer une unité entre les différents sites aménagés de pétunias et ainsi fleurir, colorer et parfumer avec harmonie le paysage naturel de Saint-Pacôme.



Atelier sur les semis, le compostage et l'herbicyclage

Un atelier qui vous permettra d'obtenir trucs et conseils sur la réalisation de vos propres semis, le compostage et l'herbicyclage sera offert gratuitement au centre municipal de Saint-Pacôme. L'atelier sera offert par Mme Hélène Dore, hortultrice, et un conseiller en gestion environnementale de la Co-éco.

En première partie, la Co-éco expliquera les secrets du compostage domestique – l'équipement nécessaire, les techniques de démarrage, les matières compostables et à éviter, et les conseils d'entretien – ainsi que quelques trucs sur l'herbicyclage.

En seconde partie, Mme Hélène Dore vous accompagnera pas à pas dans la réalisation de vos propres semis de Saint-Joseph sauvages (*petunia axillaris*). L'atelier sera ponctué de plusieurs conseils pratiques pour réussir vos semis. Des graines de pétunia axillaris seront distribuées gratuitement aux participants pour l'atelier. Pensez à apporter vos gants de jardinage si désiré.

L'atelier est gratuit et aura lieu le samedi 14 avril 2012 à 13h00. L'inscription est obligatoire auprès de la municipalité (418-852-2356) au plus tard le 6 avril 2012 à midi.

La Municipalité de Saint-Pacôme souhaite créer une liste de distribution électronique de l'information municipale et des organismes du milieu. Les personnes intéressées à se joindre à cette liste sont priées d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : develop-stpacome@bellnet.ca, en spécifiant votre volonté d'être ajouté à la liste de distribution municipale. Vos noms et coordonnées devront figurer au message. Cette initiative s'inscrit dans les plans d'action 2012-2015 de la politique familiale et de la politique municipalité amis des aînés. Cette initiative ne restreint en rien les publications actuelles de la Municipalité. Le Pacômien continuera d'être distribué dans le publi-sac, comme à l'habitude.

Cercle de Fermières Saint-Pacôme



Jours de la Jonquille



Cette année encore nous contribuerons à la campagne de financement de la Société canadienne du cancer appelée « Jours de la Jonquille ».

Ces journées se tiendront les 29, 30 et 31 mars 2012 et nous vous offrirons des jonquilles à l'Épicerie Gilbert Royer, ainsi que les 29 et 30 mars à la

Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle, 7 rue Caron à Saint-Pacôme.

Nous comptons sur vous et surtout les personnes atteintes vous remercient à l'avance du geste que vous poserez.

Marie Parent, présidente (418-852-1697)

Collimage

Nous invitons toutes les personnes intéressées (membres et non membres) à participer à un atelier de collimage pour la confection de cartes de souhaits pour Pâques.

Cet atelier aura lieu le mercredi 4 avril, à 13h30, dans la grande salle. Vous apporterez votre matériel, tampons, poinçons, encres, ciseaux, colle, papiers etc. Il s'agira d'un atelier de partage. Veuillez bien identifier votre matériel.

Pour celles qui le désireraient, nous aurons des cartons et des enveloppes à vendre. N.B. Aucun frais pour l'atelier, sauf pour l'achat de matériel. Toutefois, veuillez confirmer votre participation en communiquant avec moi au 418-852-1697.



Le concours est de retour. Vous avez jusqu'au 7 mai pour vous inscrire !

Le concours, qui a lieu tous les deux ans, est de retour en 2012. Si vous avez réalisé un projet en patrimoine, nous vous invitons à vous inscrire dans une ou l'autre des deux catégories. La première catégorie concerne les projets de conservation, restauration ou sauvegarde de maisons, bâtiments, archives, éléments de paysage...

La deuxième catégorie comprend les activités d'interprétation, de diffusion ou de transmission du patrimoine comme par exemple un circuit patrimonial, une pièce de théâtre, une exposition, l'histoire d'une famille ou d'un village... Même une personne qui exerce un métier ancien peut participer dans cette catégorie. Individus, organismes, entreprises, municipalités, tous ceux qui ont réalisé un projet en patrimoine peuvent s'inscrire.

Les gagnants locaux sont choisis par un jury et reçoivent un certificat. Ils deviennent ensuite finalistes au niveau du Bas-St-Laurent. Une affiche est réalisée et un trophée est remis aux gagnants régionaux lors d'un gala tenu en septembre. Vous trouverez tous les détails au www.crcbsl.org ou 418 722-6246. Vous pouvez aussi contacter Jeanne Maguire à la MRC de Kamouraska au 418-492-1660 poste 242.



Les gagnants de l'édition précédente (2010)
1- Actions de mise en valeur à St-André;
2- 150 ans d'enseignement agricole à La Pocatière;
3- Maison de M. Marc Laroche et Philippe Méthé à St-Germain;
4- Pont couvert de St-Onésime;
5- Exposition 150 ans d'histoire ferroviaire par le Musée régional de Kamouraska et la Société d'histoire et de généalogie de St-Pascal.



Comité 50 ans de la Côte des Chats

La saison 2011-2012 tire à sa fin. La majorité de nos activités sont déjà chose du passé. Nous remercions tous nos généreux commanditaires, tous les citoyens de Saint-Pacôme et des environs qui ont participé en grand nombre à nos festivités. Pour terminer le tout en beauté et si dame nature le veut nous vous offrons:

24 mars 2012 NEIGE EN FOLIE

Retrouvez vos plaisirs de jeunesse et les jeunes venez nous prouver votre hardiesse. Formez-vous une équipe de quatre skieurs et venez démontrer vos habiletés en skiant tout en vous faisant des passes avec un ballon, en sautant à la corde en ski ou encore en tirant sur une cible. Des prix de participation seront remis à la meilleure équipe. Nous vous attendons en grand nombre. Plaisirs et fous rires garantis.

1 Avril 2012 SKI GUENILLE

Sortez vos guenilles, arrivez incognito et surprenez vos amis. Jeunes et moins jeunes soyez créatifs et venez festoyer pour cette dernière activité qui terminera cette belle saison.

Merci à vous tous et au plaisir de vous rencontrer lors de ces deux dernières activités

Le comité 50 ans de la Côte des Chats



Nouvelles du Club Optimiste **MERCI !**

Le 26e Carnaval des Neiges de Saint-Pacôme organisé par le Club Optimiste est maintenant chose du passé et a remporté un très grand succès encore cette année.



Le hasard a favorisé Maude Pothier qui a été couronnée Reine du 26e Carnaval des Neiges. Bravo à Maude!

Merci aussi aux quatre duchesses : Alexandra Dubé, Valérie Lévesque et Alexandra Sirois qui ont fait un magnifique travail dans la vente des billets de la loterie.

Un merci chaleureux et spécial s'adresse :

- À leur président(e) de duché
- À la dame de compagnie
- À tous les bénévoles qui ont aidé de quelque façon que ce soit
- Aux généreux commanditaires

À tous ceux et celles qui ont participé soit par leur présence aux activités ou par l'achat des billets de la loterie.

Rappelons que le Carnaval et la loterie sont les principales sources de financement pour les activités que le Club Optimiste organise pour les jeunes.

Merci encore à toute la population et à l'an prochain pour le 27e Carnaval des Neiges.

Le comité du Carnaval des Neiges

Les Gagnants de la loterie

1er prix 1 000,00 \$	Patrice Pelletier, La Pocatière (1806)	6e prix 100,00 \$	Léo Lévesque, Saint-Gabriel (1590)
2e prix 500,00 \$	Claude Roussel, Montréal (2307)	7e prix 100,00 \$	Yannick Lévesque, Saint-Pacôme (0226)
3e prix 250,00 \$	Johana F. Dickner, Saint-Pacôme (2670)	8e prix 100,00 \$	Paul-André Boily, La Pocatière (2795)
4e prix 250,00 \$	Olivier Lévesque, Saint-Pacôme (1862)	9e prix 100,00 \$	France D'Anjou, Saint-Gabriel (1400)
5e prix 100,00 \$	Sébastien Lavoie, Saint-Pacôme (0477)		

DATES À RETENIR

Avril 2012

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	2 Fermières C.A. 19h30	3 Vidanges1 Gymnastique du cerveau 9h à 11h Séance ordinaire du conseil 20h00 Bibliothèque  De 18h30 à 20h30	4 Fermières 13h00 Atelier collimage	5 Âge d'or cartes  13h00 Bibliothèque  De 14h00 à 16h00	6 Vidanges 2 Vendredi Saint	7
8 Pâques Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	9 Lundi de Pâques Bureau municipal fermé	10 Récupération 1 Gymnastique du cerveau 9h à 11h Bibliothèque  De 18h30 à 20h30	11 Fermières 13h00 Couture 19h30 réunion mensuelle	12 Âge d'or cartes  13h00 Âge d'or Assemblée annuelle 19h à 23h Bibliothèque  De 14h00 à 16h00	13 Récupération 2	14 Comité d'embellissement Atelier semis et compostage 13h
15 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	16	17 Vidanges1 Gymnastique du cerveau 9h à 11h Bibliothèque  De 18h30 à 20h30	18 Fermières 13h00 Formation en tissage	16 Âge d'or cartes  13h00 Bibliothèque  De 14h00 à 16h00	20 Vidanges 2	21
22 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	23	24 Récupération 1 Gymnastique du cerveau 9h à 11h Bibliothèque  De 18h30 à 20h30	25 Fermières 13h00 Finition des pièces	26 Âge d'or cartes  13h00 Bibliothèque  De 14h00 à 16h00	27 Récupération 2	28 Âge d'or danse 20h00
29 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	30 Fermières C.A. 19h30	HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 14h00 à 16h00 Téléphone : 418-315-0579				

Date de tombée : 16 avril 2012

Prochaine parution : 25 avril 2012